

**Minutes Timbal, 1620, Adhg, 3E 26896, reg. d'inventaires (?)**

Arrentement faict par / Jean pendaries fils  
de Guill(aum) e(t)( )laurens chaubard a pier(re) chaubard  
forgeron /

Le xxviiiie jo(u)r de sep(tem)bre m(il) vi xx avant midy a vill(emur)  
e(tc) ont este en personne / Jean pendaries fils a feu Guill(aume)  
et Laurens Chaubard labo(ureu)r habit(ant) des filhols lesquels  
comme seq(ues)tre par la justice aux fruicts d'une piece  
de boigue assyse als filhols terroir de belsoleil estant en  
contesta(tion) entre Anth(oine) Jean e(t)( )her(itier-s ?-) de Ramond pendaries  
[e(t) les h] (ces mots barrés) avec pier(re) chaubard faure lesd(icts)( )fruicts sequestre  
a la req(ues)te dud(ict)( )pendaries / *L( )un en suivant ( ?)* le deub de l(eur)  
charge e(t)( )consentement des parties *ont ( ?) mis ( ?)* aux charges lesd(icts)  
fruicts e(t) les baillent presentement en afferme e(t)( )arrent(emen)t aud(ict)  
pier(re) chaubard forgeron pre(sen)t e(t)( )sti(pulant) po(u)r e(t)( )moyennant la  
som(m)e de quinse sous six den(iers) a quoy sont demeures aud(ict)  
chaubard comme plus offrant e(t)( )der(nier) susdisant aux cries e(t)  
*ju(di)q(ua)t(io)n ( ?)* que lesd(icts) seq(ues)tres en( )ont faicts f(aire) tant le j(ou)r d( )hier  
q(ue) ce( )jourd( )hui mesme en place publique de ceste  
ville suivant la coustume lesd(its) pendaries *demandant ( ?) intherest ( ?)*  
et appellant / ansi que Jean Rocques sergent a certiffie a la  
passat(ion) du pr(esen)t inst(rumen)t laquelle somme de xv sous led(ict)  
faure a payé e(t) deslivre reallement au susd(icts)( )seq(ues)tres qui en  
ont employé xiii sous au droict (...°) pr(esen)t Jean Vacquié passementier  
lesd(icts)( )Jean rocques, Jean four... ( ?) travail(l)eur de vill(emur) et moy( )not(aire)  
requis

*(suivent les signatures)*

Vacquier Timbal